

ECOLE ELEMENTAIRE BLED - SAINT-MAUR-DES-FOSSES

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

VENDREDI 5 FEVRIER 2016

Le 5 février 2016 à 18h à l'école élémentaire O. & E. BLED se sont réunis en conseil d'école les personnes suivantes :

Directrice : Mme NAMYSL

Municipalité : M. Julien KOCHER

Déléguée Départemental de l'Education Nationale : M. Daniel MORELON

Les professeurs des écoles : Mme MEKACHER, Mme GUEGUEN, Mme MEDALLI, Mme LEVIER, Mme FANIEZ, Mme FOLLET, Mme BEGUIN, Mme LECCA, Mme DASSIBAT, Mme SCHMUCK, Mme MADON, Mme PONS, Mme AUGER, Mme CHARBONNEAU, Mme VANDERQUAND, Mme MATHIEU, Mme N'GUYEN,

Pour le RASED : Mme BRISAC, enseignante d'adaptation

Les représentants des parents d'élèves :

PEEP : Mme VOISIN, Mme MARTIN, M. FAYOLLE, M. GIBBE, Mme BECHE, Mme KNEFEL, Mme JAOUEN

API : M. CLEVES, Mme PEYTAVIN, Mme NOE

FCPE : M. DUQUOC, Mme BOURGAIN, Mme PINSAC, Mme JORGE, Mme AZOUG-GARCIA, Mme CARVALHO

Secrétaire de séance : Mme MARTIN

La séance débute à 18h15 et se termine à 20h15.

QUESTIONS SCOLAIRES

1. Conseil école/collège

Mme Namyls nous présente les actions en cours.

- Le collège Louis Blanc propose de mutualiser les pratiques dans différents domaines et notamment dans l'apprentissage de l'anglais. Des enseignants du collège accueilleront des élèves au troisième trimestre.
- Le collège Ronsard propose un défi orthographe.

Les prochains conseils école/collèges se tiendront le 15 et 16 février prochains.

2. Passage en classe supérieure : explication de la procédure

Le choix de la classe dans lequel ira l'élève à la rentrée suivante est effectué par l'équipe enseignante en fonction d'un certain nombre de critères. Or, depuis quelques temps, l'équipe constate de nombreuses exceptions pour répondre à la demande insistante des parents qui font leur choix. Ces procédés ne peuvent plus perdurer et aucune demande ne sera acceptée.

3. PPMS – Plan Particulier de Mise en Sureté

Deux exercices ont été réalisés depuis le début de l'année dans l'école et tout c'est bien déroulé.

La PEEP demande comment est gérée la demande gouvernementale, inscrite à la circulaire du 17 décembre, visant à rendre les mesures opérationnelles en permettant un accompagnement efficace par les services du ministère de l'Intérieur (un interlocuteur de proximité identifié au sein des forces de sécurité qui doit connaître les plans du bâtiment ainsi que le PPMS, un diagnostic sécurité réalisé, des formations à la sécurité proposées, etc.). Selon M. Kocher, le responsable de la sécurité des bâtiments de Saint-Maur prend contact avec le commissariat dans le cadre des visites de sécurité. Les plans des écoles ont été transmis.

4. Réunion Parents/Enseignants

Cette réunion est ajournée en raison du plan Vigipirate.

5. Modalités de sortie des élèves à 16h30

Sortent à l'arrière de l'école les élèves de CM1 et CM2 rejoints par leurs petits frères ou sœurs ainsi que les élèves ayant une fratrie à Jules Ferry. Aucune dérogation n'est possible.

6. Coopérative scolaire

La coopérative dispose de 4 868,59 € en banque et 674,85 € en caisse.

Les recettes s'élèvent à 6 439,50 € en dons des familles et 1 803,30 € en vente des photos.

Les dépenses s'élèvent à 2 646 € pour les cars, des sorties au cinéma, 2 portes voix + 893 € pour les classes.

7. Sorties scolaires

Les sorties scolaires occasionnelles sont autorisées. Les déplacements en RER ou métro sont interdits. Toute manifestation que l'éducation nationale souhaite organiser doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la préfecture.

Les parents n'ont pas le droit de pénétrer dans les locaux sur le temps scolaire.

8. Fête de l'école

La fête de l'école ne pourra pas se dérouler sur le temps scolaire. Une première réunion du comité de pilotage a eu lieu en décembre. Une nouvelle réunion se déroulera courant février, après un entretien avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale à ce sujet.

9. Fonctionnement de l'étude

A la demande des parents, Mme Namysl nous informe qu'il sera possible pour les élèves, dès le mois de mars, de rester au goûter jusqu'à 17h à un tarif spécifique inférieur au prix de l'étude.

Elle nous informe également d'un courrier reçu le matin même de la Ligue de l'Enseignement, qui organisait l'APOES (L'Association de Promotion et d'Organisation des Etudes Scolaires) annonçant l'arrêt de son activité dès la rentrée 2016. Alors que les études ont toujours été organisées de 16 h 30 à 18 heures, l'application de la réforme des rythmes scolaires a largement modifié ce carcan originel et ne permet plus de renouveler les modalités actuelles. La mairie ou une nouvelle association prendra certainement en charge cette activité, comme c'est déjà le cas dans d'autres villes du Val de Marne.

10.Judo

Une enseignante précise à M. Kocher que les kimonos sont très sales et demande à ce qu'ils puissent être nettoyés rapidement.

11.Consultation sur la nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée 2016

Mme Namysl nous informe qu'à la demande de la ville de Saint-Maur, nous devons nous prononcer sur le projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2016. A la demande de Madame la directrice académique, chaque membre du conseil d'école est invité à répondre par oui ou non à la question : « Etes-vous favorable à cette nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée 2016 ? ». Avant de procéder aux votes, les parents élus lisent à l'auditoire la motion qu'ils ont signée, comme dans toutes les écoles de la ville, et qui est annexée au présent compte-rendu. Les associations de parents d'élèves précisent que, contrairement à ce qui a été évoqué la veille par le député maire en conseil municipal, en aucun cas elles ne s'opposent au passage au mercredi.

M. Kocher précise qu'il ne prend pas part au vote car il s'agit d'une consultation à l'attention des familles. Les élus n'ont pas à faire basculer les résultats dans un sens ou dans l'autre. Il précise également que la commune souhaite aller vers le mercredi matin pour satisfaire les parents mais que la décision finale concernant les horaires scolaires revient à la Directrice Académique. Cette décision sera prise en CDEN (Conseil Départemental de l'Education nationale) le 8 mars.

Parents et enseignants soulignent l'absence de concertation sur l'organisation du temps scolaire et périscolaire et sur l'articulation de la journée de l'élève.

La FCPE évoque la disparition potentielle de la récréation de l'après-midi, évoquée par la Mairie lors des Etats généraux de la vie éducative et demande leur avis aux enseignants. Ils précisent que le calcul des récréations se fait de la façon suivante : 1h d'enseignement = 5 mn de récréation. Il devrait donc être possible de maintenir 10 mn de récréation l'après-midi.

M. Kocher ajoute que ce point pourra être rediscuté après les vacances... d'été ! Ce qui ne manque pas d'amuser l'auditoire qui trouve la date quelque peu éloignée !

Deux points font consensus :

- Le choix du mercredi matin,
- Le raccourcissement de la pause méridienne actuellement de 2h15,

L'allongement des matinées par rapport aux après-midi fait davantage débat, certains préférant 1 après-midi libérée pour permettre d'organiser des activités qui nécessitent du temps.

Nous procédons au vote :

- Enseignants : 10 pour / 2 contre / 7 abstentions
- Parents : 13 contre
- DDEN : 1 contre
- Mairie : 1 abstention

Le conseil d'école est unanime pour dire que l'organisation est trop floue et regrette que la question ne soit pas abordée dans sa globalité.

M. Kocher est interpellé pour indiquer les pistes envisagées par la mairie sur diverses questions :

- La durée de la récréation/goûter
- Des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) en parallèle ou non de l'étude
- L'intervention des associations culturelles et sportives, certaines ayant appris le passage au mercredi par bruit de couloir

Une réunion entre la mairie et les enseignants, pouvant apporter des réponses, devait avoir lieu le mercredi précédent mais elle a été annulée à la dernière minute pour éviter tout quiproquo suite à la diffusion de tracts d'un syndicat enseignants.

L'assemblée souligne l'énorme responsabilité que prend la mairie de proposer une récréation de 45 mn en fin de journée. C'est une source d'incidents et d'accidents et tout le monde s'accorde à dire que c'est trop long et inenvisageable.

Les parents demandent à chacun de s'exprimer sur des alternatives possibles.

En premier lieu, une grande majorité de l'assemblée est d'accord pour revenir à la semaine de 4 jours.

Quelques pistes :

- Des journées identiques les lundis, mardis, jeudis et une journée raccourcie le vendredi,
- Fin de la journée d'école à 16h chaque jour, un choix plus égalitaire car des familles ne pourront pas payer les prestations municipales,
- Pour la classe d'ULIS, qui accueille des enfants au profil particulier, terminer chaque jour à 15h45 convient parfaitement car au-delà, les enfants sont fatigués,
- Le plus important est ce qu'on propose aux enfants, le choix des horaires ne pouvant intervenir qu'en second lieu,
- L'équité et la qualité sont des éléments essentiels, tous les enfants doivent pouvoir profiter des NAP,
- Importance d'une cohérence entre les différents temps de l'enfant pris en charge par des interlocuteurs différents (école, NAP, garderie),
- Le projet pédagogique ne doit pas être constitué uniquement d'horaires.

M. Kocher souligne que le repère de 16h30 en matière de gratuité semble important.

QUESTIONS EXTRA SCOLAIRES

1. Travaux en cours : cf tableau en PJ

2. Passage piéton dangereux devant la jardinerie Farrenq

La priorité étant donnée aux voitures engagées sur le rond-point, elles arrivent à vive allure à proximité du passage piéton sur le boulevard de Bellechasse et n'ont pas une bonne visibilité des piétons qui sont du côté de la banque. Des aménagements ont déjà été faits pour sécuriser le rond-point.

3. Divers

Devise républicaine apposée sur les écoles : un concours sera lancé auprès des Centres de loisirs pour les associer au projet.

Propreté des trottoirs : l'auditoire souligne une propreté défailante de façon récurrente et demande à ce que la municipalité intervienne plus souvent.